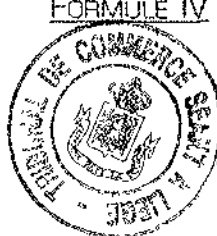




02145618

RESERVÉ AU MONITEUR BELGE



13
Déposé au greffe du tribunal de commerce
de **LIÈGE**
le **28 NOV. 2002**

RESERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIE OU IMPRIME

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

GERELEC

3. Forme juridique (en entier)

Société Anonyme

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

Rue Joseph Lemaire, 20
4030 Grivegnée

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

RC Liège . 142.427

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

BE 423.026.502

7. Objet de l'acte

Transfert du siège social

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 34 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

Par décision de l'administrateur délégué du 22 novembre 2002, conformément à l'article 2 des statuts, le siège social est transféré au 10 avenue de la Rousselière à 4020 Jupille

Grivegnée, le 22 novembre 2002
L'administrateur délégué
Michel Gerin

Grandeur minimum du caractère à respecter

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Michel Gerin